



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 juillet 2013  
Français  
Original: anglais et français

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
**Soixante-quatrième session**  
Genève, 30 septembre – 4 octobre 2013  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire et annotations  
**Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent**

## **Rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité permanent (5-7 mars 2013)**

**Rapport du Secrétariat**

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième réunion et du programme de travail de 2013 .....	2-3	3
III. Activités régionales et programmes globaux .....	4-29	3
A. Présentations stratégiques .....	4-30	3
a) Afrique .....	6-9	3
b) Amériques .....	10-12	4
c) Asie et Pacifique.....	13-15	5
d) Europe .....	16-18	5
e) Moyen-Orient et Afrique du Nord.....	19-24	6
f) Programmes et partenariats globaux .....	25-27	7
B. Préparation et réponse d'urgence et rapport sur la gestion de l'approvisionnement .....	28-30	8
IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines .....	31-38	8
A. Mise à jour sur l'innovation et la simplification .....	31-33	8
B. Suivi des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes sur la comptabilité des années antérieures .....	34-36	9
C. Exposé sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général .....	37-38	10
V. Budgets et financement des programmes .....	39-44	10
VI. Politique en matière de programme/protection .....	45-47	11
A. Exposé sur le dialogue du Haut Commissaire de 2012 sur la foi et la protection .....	45-46	11
B. Exposé sur le thème de la conclusion du Comité exécutif .....	47	12
VII. Questions diverses.....	48-53	12
 <i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2012-2013 .....		14

## **I. Introduction**

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à l'Afghanistan, à El Salvador, au Panama et au Pérou en qualité d'observateurs.

## **II. Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-sixième réunion et du programme de travail de 2013**

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/64/SC/CRP.1) est adopté sans commentaire.

3. Concernant le programme de travail de 2013 (EC/64/SC/CRP.2), discuté lors de la réunion de planification le 14 décembre 2012, le Président fait observer que l'examen du point relatif aux Priorités stratégiques globales a été différé de mars à juin. Cette modification permettra d'établir un rapport sur les réalisations en regard des priorités stratégiques globales de 2012, ainsi que l'expression des opinions des Etats membres lors de la réunion consultative informelle du 5 février 2013 qui devront être prises en considération lors de la formulation des Priorités stratégiques globales pour la période biennale 2014-2015. Le programme de travail de 2013 est adopté tel que présenté.

## **III. Activités régionales et programmes globaux**

### **A. Présentations stratégiques**

4. Dans son introduction, le Haut Commissaire assistant (opérations) rappelle qu'au cours de ses quatre années de mandat, 2012 a été la plus difficile de par le nombre et l'ampleur des crises auxquelles le HCR a été confronté, ce qui a mis à rude épreuve les ressources financières et humaines du Haut Commissariat. Elle se réfère aux efforts extraordinaires du personnel au sein de l'Organisation pour relever les défis actuels et met en exergue les nouvelles technologies ainsi que les méthodes novatrices auxquelles le HCR a eu recours pour améliorer sa capacité de réponse d'urgence et s'acquitter de son mandat de façon plus efficace.

5. Elle souligne que si les situations d'urgence focalisent l'attention du HCR, il ne peut cependant pas négliger sa responsabilité d'apporter des solutions durables aux situations prolongées. Elle souligne l'importance d'engager la communauté du développement et de nouer des partenariats solides et prévisibles.

#### **a) Afrique**

6. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique souligne que les situations d'urgence constituent une caractéristique déterminante des opérations en faveur des réfugiés, drainant l'essentiel des ressources du Bureau et distrayant les ressources des situations prolongées et des solutions durables. Il se réfère également à un certain nombre de développements positifs eu égard au rapatriement et à l'intégration sur place mais souligne que les solutions et les ressources pour les mettre en œuvre sont nécessaires de toute urgence.

7. Les délégations sont unanimes à reconnaître les immenses défis auxquels le HCR est confronté dans la région, la nature complexe des situations d'urgence ainsi que la dangerosité de l'environnement de travail. Le personnel du HCR mérite des louanges pour son dévouement, son efficacité et son endurance. Notant que le HCR a dû privilégier les

activités de survie par rapport aux moyens d'existence, par exemple, le Comité encourage le HCR à renforcer ses partenariats avec les acteurs du développement afin de nouer des liens plus solides entre les secours humanitaires, le relèvement et le développement à plus long terme. L'Initiative de solutions intérimaires est un développement intéressant à cet égard. Tout en reconnaissant le dilemme auquel le HCR est confronté eu égard aux ressources, les participants appuient les efforts du HCR dans le domaine des solutions durables. Une délégation fait observer que l'investissement dans les solutions libérerait les actifs nécessaires pour répondre aux situations d'urgence.

8. Les délégations appuient la réponse du HCR aux nombreuses situations d'urgence dans la région. Concernant le Mali, le Comité demande une approche plus holistique pour satisfaire les besoins humanitaires tant au Mali que dans l'ensemble du Sahel. Il convient d'instaurer une coordination plus efficace dans la région, liant les opérations en faveur des réfugiés et les efforts d'assistance humanitaire plus larges. Concernant les améliorations en Somalie, le HCR est prié de saisir la chance qui s'offre à lui pour planifier le rapatriement librement consenti lorsque les conditions seront réunies. Les délégations soulignent la nécessité d'un suivi constant de protection au Kenya, particulièrement en milieu urbain, ainsi qu'aux points de passage sensibles à la frontière, sans oublier l'intérieur de la Somalie. Le Comité souligne l'importance de transférer les camps loin des régions frontalières, particulièrement au Soudan du Sud et au Niger, et prie instamment le HCR de renforcer sa présence de protection à l'est de la République démocratique du Congo.

9. Répondant à un certain nombre de questions concernant la planification du rapatriement librement consenti vers la Somalie, le Directeur indique que le HCR mène une opération de vérification et de cartographie dans les camps de réfugiés afin de déterminer les zones de retour potentiel. Il fait remarquer que le HCR figure parmi les premières institutions à revenir à Mogadiscio et que près de 70 agents, y compris 20 fonctionnaires internationaux, opèrent déjà dans la région. Concernant le Mali, il reconnaît que l'amélioration de la coordination est nécessaire et que les programmes ne sont pas encore suffisamment efficaces. Il se réfère aux progrès accomplis dans le domaine de l'enregistrement et affirme que le HCR joue un rôle plus actif dans la réponse de protection aux déplacés internes. Le Directeur souligne le niveau élevé de l'impunité concernant les violences contre les femmes et les filles à l'est de la République démocratique du Congo et se déclare préoccupé de voir que la plupart des incidents se sont produits dans des régions où le HCR et la mission d'établissement de la paix des Nations Unies ont difficilement accès.

#### **b) Amériques**

10. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques note que le travail du HCR dans la région a particulièrement contribué au respect des priorités stratégiques globales dans deux domaines majeurs : le respect de la législation et de la politique conformément aux normes internationales ainsi que la protection des personnes contre la violence, particulièrement sexuelle et de genre (SGBV). Elle souligne les progrès accomplis dans la prévention et la réduction des cas d'apatridie, informe les délégations des modifications importantes au niveau de la législation nationale sur l'asile et fait remarquer que le trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène en 2014 représenterait une chance pour les Etats de faire progresser la protection dans la région.

11. Le Comité fait observer que les opérations du HCR dans les Amériques ont été souvent sous-estimées et sous-financées, malgré les résultats encourageants enregistrés dans cette région. Les efforts du HCR pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, protéger les groupes vulnérables, prévenir et traiter la violence sexuelle et de genre et renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié sont applaudis. Les délégations ont appuyé également la solution intérimaire en Colombie ainsi que la législation colombienne sur les

victimes et la restitution des terres, jalons importants pour mettre en œuvre les solutions durables.

12. En réponse aux préoccupations exprimées concernant le faible niveau de la détermination du statut de réfugié, la Directrice fait allusion à l'initiative d'assurance de qualité qui devrait contribuer à renforcer le processus décisionnel. Eu égard à la situation qui prévaut en Colombie, elle assure le Comité que le HCR s'engage à appuyer le Gouvernement pour régler les problèmes afférents au déplacement interne. Elle souligne qu'il convient d'établir un équilibre strict entre la recherche de solutions, la poursuite de la protection et la prévention du déplacement. La Directrice note également que les contraintes de ressources ont empêché le HCR d'appuyer les pays hôtes au niveau souhaité. Concernant les conséquences involontaires possibles des amendements apportés à la législation nationale sur l'asile, elle note que le HCR s'emploiera au niveau bilatéral à régler les problèmes de protection.

**c) Asie et Pacifique**

13. La Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique cible sa présentation sur trois questions interdépendantes : les mouvements irréguliers, les situations de réfugiés prolongées ainsi que les réfugiés urbains. Elle souligne l'augmentation inquiétante du nombre d'incidents maritimes, y compris les pertes en vies humaines en mer, et fournit une actualisation sur la mise en œuvre de la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans afin d'appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable ainsi que l'assistance aux pays hôtes, notamment l'établissement d'un Comité directeur quadripartite.

14. Les délégations se réjouissent des progrès accomplis par le Comité directeur quadripartite mais souligne également la nécessité d'obtenir un appui de la communauté internationale pour les initiatives nationales et régionales visant à faciliter le retour des réfugiés afghans ainsi que l'importance d'ancrer leur retour moyennant la réintégration viable. Le Comité partage les préoccupations du HCR concernant l'augmentation des mouvements maritimes irréguliers dans la région et se réjouit du fait que cette question soit traitée lors de la prochaine table ronde régionale sur les mouvements irréguliers par la mer qui va avoir lieu en mars prochain à Jakarta. Les délégations soulignent l'importance d'une collaboration régionale pour instaurer et maintenir un environnement de protection favorable dans la région et se réjouissent des progrès accomplis grâce au processus de Bali, particulièrement l'ouverture d'un Bureau d'appui régional, ainsi que le processus d'Almaty. Les participants déclarent également appuyer l'œuvre du HCR au Myanmar et se félicitent de la possibilité d'ouvertures prochaines concernant les retours.

15. La Directrice se dit encouragée par l'appui du Comité et entend son appel concernant la poursuite de son travail critique en matière d'asile et de protection dans la région. Eu égard à la stratégie de solutions, la Directrice adjointe du Bureau souligne la nécessité de partenariats solides avec les partenaires du développement et une stratégie de mobilisation conjointe de ressources pour assurer le succès à long terme. Concernant le Myanmar, la Directrice adjointe fait observer que le HCR travaille dans un contexte inter-institutions pour régler la situation d'une importante population déplacée de l'intérieur. Elle fait remarquer que les besoins additionnels au titre de l'appel supplémentaire du HCR pour la situation au Myanmar incluent des activités visant à préparer un rapatriement librement consenti éventuel en provenance de la Thaïlande et la conduite d'une opération de profilage à cette fin.

**d) Europe**

16. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe décrit les efforts actuels du HCR pour renforcer les systèmes d'asile dans cette région, y compris dans le cadre du système d'asile européen commun. Il aborde également l'impact de la situation en République arabe

syrienne sur les pays européens et informe le Comité des efforts pour trouver des solutions durables aux situations prolongées liées aux conflits antérieurs dans les Balkans.

17. Les délégations soulignent la nécessité de la coopération régionale, de la solidarité internationale et du partage de la charge pour s'attaquer avec efficacité aux migrations mixtes et à l'accroissement des mouvements de réfugiés dans la région. L'établissement d'un système d'asile européen commun est décrit comme un pas important vers les systèmes d'asile plus efficaces au sein de l'Union européenne. Les participants appuient les progrès accomplis dans les Balkans et le HCR est prié de continuer à répondre aux besoins des personnes encore déplacées au sud-est de l'Europe. Une attention est également portée à l'impact en Europe de la dégradation de la situation en République arabe syrienne compte tenu du nombre croissant de personnes en quête d'asile dans la région. Une délégation indique la nécessité d'une réponse coordonnée au plan de l'Union européenne face à ceux qui fuient la République arabe syrienne, y compris la mise à disposition de places de réinstallation pour les réfugiés les plus vulnérables.

18. Le Directeur se déclare satisfait des efforts de collaboration déployés par les Etats pour mettre la dernière main au système d'asile européen commun et exprime l'engagement constant du HCR à aider les gouvernements dans la mise en place de réponses soucieuses de protection aux migrations mixtes. Le Représentant régional pour l'Europe occidentale se déclare satisfait des efforts de l'Union européenne pour élargir son programme de réinstallation et accroître le nombre de places mises à disposition. Parallèlement, elle souligne l'importance d'adopter des mesures visant à promouvoir l'intégration effective des réfugiés réinstallés.

**e) Moyen-Orient et Afrique du Nord**

19. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord souligne les nombreux défis auxquels le HCR et ses partenaires sont confrontés dans la région, particulièrement la crise en République arabe syrienne. Il rend hommage aux pays voisins qui ont maintenu leurs frontières ouvertes et les félicite de leur générosité extraordinaire puis prie la communauté internationale d'aider ces pays dont les économies ont été mises à rude épreuve du fait de l'exode massif des réfugiés syriens. Le Directeur fournit ensuite une actualisation des autres situations prévalentes dans la région, y compris le Mali et le Yémen, et prie instamment le Comité de ne pas perdre de vue les besoins inhérents à ces opérations. Il se déclare préoccupé par l'ampleur des risques de protection liés à la migration mixte dans la région ainsi que par l'effondrement de l'ordre public dans certaines régions qui laisse le champ libre aux réseaux de passeurs et de trafiquants opérant en toute impunité.

20. La situation en République arabe syrienne a dominé les débats, les Etats membres se déclarant extrêmement préoccupés par la dégradation de cette situation et son impact sur les pays voisins ainsi que sur la stabilité globale de la région. Le recours systématique à la violence sexuelle, qui constitue un crime de guerre, est mentionné comme un motif puissant de déplacement. Les pays hôtes demandent l'appui plus important de la communauté internationale pour contribuer à assumer le fardeau de l'accueil d'un grand nombre de réfugiées et les Etats qui n'ont pas encore contribué sont priés de le faire.

21. Les délégations reconnaissent l'énorme pression qui pèse sur le HCR dans le contexte de la crise en République arabe syrienne et félicitent le personnel pour son endurance et son efficacité. Le HCR est prié de mener à bien des évaluations en temps réel de la réponse régionale afin de veiller à ce que des leçons soient tirées de l'expérience pour améliorer la planification d'opérations futures. Des préoccupations sont exprimées quant à la structure actuelle de coordination et d'animation en Jordanie et au Liban et les délégations demandent un rôle directif plus fort du coordonnateur humanitaire dans les deux pays pour garantir une assistance mieux ciblée, harmonisée et prévisible aux réfugiés

et aux communautés hôtes. Il convient également d'améliorer le processus d'enregistrement et de réduire l'arriéré actuel de cas de réfugiés non enregistrés.

22. Le HCR est encouragé à élaborer des plans d'intervention d'urgence pour les déplacements secondaires éventuels d'Iraquiens et d'autres réfugiés fuyant la violence en République arabe syrienne. Le Haut Commissariat devrait élaborer des plans à long terme pour les réfugiés iraquiens qui ont l'intention de séjourner dans les pays voisins moyennant le dialogue avec les pays hôtes et les acteurs du développement.

23. Une délégation a salué la poursuite du programme de protection et d'assistance au profit des réfugiés sahraouis des camps de Tindouf, en Algérie, et a lancé un appel pour une assistance humanitaire en adéquation avec les besoins de ces réfugiés. Une autre délégation a insisté sur le caractère fondamental de l'enregistrement des populations des camps de Tindouf et réitéré son appel pour autoriser le HCR à recenser ces populations afin de renforcer leur protection

24. Le Directeur décrit les défis complexes auxquels le HCR est confronté dans sa réponse à la crise syrienne. Des pressions sont exercées sur le HCR pour qu'il en fasse davantage car une solution politique tarde à se mettre en place. Il lance une mise en garde quant à la pérennité de la générosité de la politique de portes ouvertes maintenue par les pays hôtes et, dans la mesure où le terme du conflit n'est pas en vue, il demande à la communauté internationale de renforcer son appui. Le Haut Commissaire assistant (opérations), qui vient d'être récemment chargé de gérer la crise syrienne, rassure les délégations en affirmant que des mesures exceptionnelles sont prises pour répondre aux circonstances exceptionnelles. Des mécanismes d'urgence standby ne suffisent pas et des ressources sont actuellement mobilisées depuis toutes les opérations dans le monde.

**f) Programmes et partenariats globaux**

25. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes cible sa présentation sur les secteurs suivants : créer des partenariats et renforcer ceux qui existent ; améliorer la qualité technique et l'intégrité des opérations d'urgence du HCR ; promouvoir la culture de la gestion basée sur les résultats ; adopter des méthodes opérationnelles novatrices. Il souligne également le travail important effectué par la Section des transitions et des solutions opérationnelles à l'appui des solutions durables et la mise en œuvre spécifique de l'Initiative de solutions intérimaires.

26. Le Comité se félicite de l'accent mis par le HCR sur les partenariats, le ciblage sur l'innovation et les interventions dans les secteurs des moyens d'existence, de l'eau, de l'assainissement et de la santé. Le HCR est encouragé à renforcer ses activités en matière de VIH/sida et de prévention de la violence sexuelle et de genre. De nombreux délégués déclarent appuyer l'Initiative de solutions intérimaires et le HCR est encouragé à imiter cette initiative dans d'autres contextes. Les délégations se félicitent également du cadre de suivi d'évaluation des solutions et de la mise en place de partenariats plus prévisibles dans ce secteur.

27. En réponse à des appels visant à réduire les délais d'enregistrement, le Directeur assure les délégations que le Haut Commissariat peaufine ses moyens technologiques dans ce secteur. Concernant la formation professionnelle et les moyens d'existence, il fait remarquer que s'ils constituent un élément important des solutions, ces programmes dépendent des contextes ainsi que des politiques et des législations des différents pays hôtes. Il explique également que le cadre de suivi d'évaluation des solutions a été élaboré en étroite consultation avec toutes les parties prenantes et qu'il serait lié aux initiatives de solutions plus vastes.

## **B. Préparation et réponse d'urgence et rapport sur la gestion de l'approvisionnement**

28. Le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement fournit une actualisation sur la préparation et la réponse d'urgence (EC/64/SC/CRP.3) ainsi qu'un rapport sur la gestion de l'approvisionnement (EC/64/SC/CRP.4). Il fait allusion aux efforts constants déployés pour améliorer l'architecture d'urgence du Haut Commissariat et l'élaboration de nouveaux instruments et de nouvelles directives ; il souligne également l'importance des partenariats pour garantir une réponse plus prévisible, plus stable et plus efficiente face aux situations d'urgence. Du côté de l'approvisionnement, le Directeur résume les réalisations au niveau de la livraison d'articles de secours d'urgence dans les opérations d'urgence, facilitées par le renforcement du réseau logistique global et l'approche à trois volets (activation simultanée du transport par voie aérienne, maritime et routière allié à l'utilisation de « stocks blancs »).

29. Le Comité se félicite des efforts déployés par le HCR pour renforcer sa capacité de réponse d'urgence, notamment les partenariats et le renforcement de la direction dans les situations d'urgence ; son engagement à l'Agenda transformatif du Comité inter-institutions permanent ; ainsi que les mesures prises pour améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le HCR a été invité à communiquer les leçons tirées de l'expérience concernant l'amélioration de sa capacité de réponse d'urgence et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

30. Le Directeur souligne les efforts actuels pour harmoniser la planification pour imprévus et mettre en œuvre la préparation aux situations d'urgence de façon plus systématique, y compris moyennant la formation et l'élaboration de formats et de directives. Il indique également que le HCR mène à bien une étude de la fonction de coordination régionale des problématiques de réfugiés en lien avec la réponse interinstitutions face au déplacement intérieur. Le Directeur fait allusion à l'engagement du HCR dans l'Agenda transformatif, faisant remarquer qu'il s'agit du début d'un processus qui ferait l'objet de réflexions et rassure les délégations que le HCR s'engage à le mettre en œuvre.

## **IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines**

### **A. Mise à jour sur l'innovation et la simplification**

31. Le Haut Commissaire adjoint fournit une mise à jour sur l'innovation et la simplification contenue dans le document EC/64/SC/CRP.5. Il informe le Comité des mesures novatrices prises pour élaborer des solutions aux problèmes rencontrés sur le terrain, citant des exemples, y compris une alternative légère et durable aux tentes d'urgence. Il décrit également le travail effectué par le HCR pour garantir la cohérence des politiques et améliorer la gestion des savoirs, ce qui permet de mieux rendre compte de l'action menée ainsi que l'élimination ou la simplification des nombreuses exigences en matière d'établissement de rapports. Le Haut Commissaire adjoint saisit cette occasion pour parler des progrès accomplis dans le renforcement du contrôle.

32. Plusieurs délégations manifestent leur intérêt pour les projets d'innovation et de simplification, notant qu'ils étaient importants, non seulement pour réaliser des économies mais également pour connaître l'impact potentiel sur la fourniture de services et la protection. Dans la mesure où ces initiatives sont mises au point par une petite équipe



bénéficiant d'un budget limité, des questions sont posées au HCR quant aux perspectives de poursuite et d'expansion de ces projets d'innovation.

33. Le Haut Commissaire adjoint fait remarquer que, si les économies réalisées étaient orientées vers d'autres besoins de l'Organisation, le principal but de ces projets consiste à améliorer la capacité du HCR à s'acquitter du cœur de son mandat, consistant à fournir une protection aux réfugiés moyennant par exemple des améliorations dans le domaine des abris et des éclairages. Il explique que les projets en cours sont à l'heure actuelle limités à l'intérieur de l'Organisation mais qu'ils tiennent compte des meilleures pratiques et des leçons tirées de la communauté humanitaire. Il fait observer une requête d'une délégation visant à montrer l'impact réel de ces projets sur les personnes et assure qu'il en sera fait état à l'avenir. Si l'équipe chargée de l'innovation est modeste, ce n'est qu'un maillon de la chaîne et non la source de toutes les innovations étudiées.

## **B. Suivi des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes sur la comptabilité des années antérieures**

34. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative (DFAM) présente un rapport sur la suite donnée par le HCR aux recommandations du Comité des Commissaires aux comptes concernant la comptabilité de 2011 et des années antérieures, telles que contenues dans le document EC/64/SC/CRP.6. Elle souligne notamment les progrès accomplis concernant cinq conclusions clefs du Comité dans son rapport sur la comptabilité de 2011 : 1) préparation des états financiers ; 2) gestion financière, particulièrement eu égard au cadre de vérification des projets mis en œuvre par les partenaires ; 3) mise en œuvre des normes de comptabilité internationale pour le secteur public (IPSAS) ; 4) gestion des risques à l'échelle de l'Organisation ; et 5) achats.

35. Bien qu'un certain nombre de délégations soient encouragées par les mesures positives prises par le HCR afin de donner suite aux recommandations du Comité, elles manifestent leur préoccupation devant le nombre de recommandations en suspens. Concernant les normes IPSAS, le HCR est invité à fournir davantage d'informations sur la méthodologie utilisée afin de recenser et gérer les avantages. Le HCR est invité à prendre des mesures rapides pour examiner les risques identifiés par le Comité concernant la gestion des inventaires et à accomplir davantage de progrès dans les domaines du contrôle interne et de la mise en œuvre de la gestion des partenaires. Les efforts entrepris pour mettre en œuvre la gestion des risques d'entreprise sont bien accueillis et une information supplémentaire est demandée concernant l'extension de cette gestion aux Bureaux extérieurs.

36. Concernant les recommandations en suspens, le Contrôleur donne des assurances au Comité selon lesquelles des plans d'action détaillés ont été élaborés et l'état de la mise en œuvre examinée. Elle explique que le HCR juge un certain nombre de recommandations suivies d'effet et attend l'avis favorable du Comité. Concernant les normes IPSAS, le Contrôleur fait remarquer qu'un appui ferme de la Direction s'est révélé précieux au plan de la mise en œuvre et note que le Comité des Commissaires aux comptes a l'intention de préciser les avantages de ces normes dans son prochain rapport. Par ailleurs, le Contrôleur fournira des informations spécifiques sur les avantages présentés par les normes IPSAS lors de la réunion de juin. Le Contrôleur indique que le HCR est à jour concernant la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise et informe le Comité qu'un registre des risques d'entreprise est élaboré dans le cadre de cette stratégie. Elle informe également le Comité des progrès accomplis eu égard au cadre de vérification des projets mis en œuvre par les partenaires, y compris l'établissement d'un nouveau service de gestion des partenaires d'exécution au sein de la DFAM.

## C. Exposé sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

37. L'Inspecteur général focalise son discours sur trois thèmes : l'établissement d'un service d'audit interne au HCR, la situation critique actuelle au plan des ressources du Bureau de l'Inspecteur général et ses activités avec les partenaires en matière d'investigations. Le Comité exprime son plein appui aux activités du Bureau et le presse de prendre des mesures correctrices pour garantir des ressources adéquates ainsi qu'un rapport sur les mesures prises.

38. En réponse aux questions du Comité, le HCR précise que le Comité des Commissaires aux comptes continuera d'effectuer une vérification extérieure des comptes malgré l'établissement d'un service d'audit interne au sein du HCR. Il assure le Comité que les principaux partenaires d'exécution du HCR ont un code de conduite auquel ils doivent s'astreindre et que les allégations de mauvaise conduite de la part du personnel des partenaires d'exécution sont traitées aussi scrupuleusement que celles qui concernent le personnel du HCR. Il note que les travaux sont en cours pour que les partenaires d'exécution plus modestes se dotent également de code de conduite. Il indique par ailleurs que la nouvelle Matrice de conclusions et de commentaires d'inspection a été utilisée pour toutes les missions d'inspection conduites en 2012 et qu'elle s'est révélée d'un grand intérêt.

## V. Budgets et financement des programmes

39. Le Contrôleur et Directeur de la DFAM et le Directeur de la Division des relations extérieures (DER) présentent conjointement l'actualisation du budget du financement du programme pour 2012 et 2013 (EC/64/SC/CRP.7). Le Contrôleur fournit une actualisation de la situation financière en 2012. Elle donne une brève description du budget annuel de 2013, approuvé par la Comité exécutif en octobre 2012, y compris les sept budgets supplémentaires créés en cours d'année pour répondre aux situations d'urgence. Le Directeur de la DER commente ensuite la situation financière du HCR en 2012 ainsi que les projections pour 2013, sur la base d'une comparaison avec ces dernières années, eu égard aux recettes par rapport au budget ; la réception des contributions volontaires ; la comparaison des contributions au titre des appels supplémentaires et du budget annuel ; les tendances en matière d'affectation ; les contributions par région ; les sources de financement ; les mécanismes de financement conjoint des Nations Unies ; et les recettes et l'investissement de la collecte de fonds dans le secteur privé.

40. Le Comité se déclare préoccupé par le déficit sans précédent au niveau du financement. De nombreuses questions sont posées au HCR concernant des informations supplémentaires sur l'impact et les conséquences des déficits au niveau du financement, par rapport aux besoins exprimés dans le budget. On rappelle que le budget dépend de la disponibilité des fonds, non encore disponibles au moment de leur approbation, en raison de la dépendance quasi totale du HCR à l'égard du financement volontaire. A cet égard, le budget fondé sur les besoins fait l'objet d'un appui sans ambiguïté, dans la mesure où il permet de se faire une idée des besoins opérationnels dans le monde entier. Le HCR est pressé de lier les besoins financiers aux résultats dans les rapports présentés au Comité et d'être transparent dans la communication de l'information sur la hiérarchisation et la réorientation des priorités lorsque de nouvelles augmentations budgétaires sont présentées du fait de situations d'urgence. Comme une délégation l'a fait remarquer, cela inciterait davantage les donateurs à accroître le pourcentage de fonds non-affectés dans leurs contributions.

41. Un certain nombre de délégations se déclarent satisfaites du dialogue instauré avec le Contrôleur concernant la présentation du budget et approuvent ses efforts récents et constants pour améliorer ce document. Plusieurs délégués se félicitent de l'initiative visant à passer en revue la présentation du budget lors de la prochaine réunion consultative informelle et offrent des propositions devant être discutées plus avant, telles que l'inclusion d'une information additionnelle sur les personnes relevant de la compétence du Haut Commissaire, l'analyse des tendances et des éléments visant à hiérarchiser les priorités dans le document budgétaire ainsi que concernant l'impact du déficit de financement sur les besoins.

42. Les participants posent des questions concernant un abandon éventuel de la priorité accordée aux projets en faveur des déplacés internes ainsi que sur le rôle des gouvernements hôtes dans l'établissement des priorités. Il est répondu aux délégués qu'un volume plus important de ressources non-affectées est alloué aux projets en faveur des déplacés internes et que les gouvernements hôtes font partie intégrante du processus d'évaluation des besoins et d'établissement des priorités au moment de la planification, qui est toujours en cours pour la période biennale 2014-2015.

43. En réponse à un appel du HCR pour une explication supplémentaire de la façon dont les ressources limitées sont allouées à différents postes du budget, le Contrôleur explique que le Haut Commissaire passe régulièrement en revue la situation financière et procède à des ajustements afin d'établir de nouvelles priorités sur la base des fonds mis à disposition. Le Contrôleur explique également que l'affectation constitue en soi une forme de priorité, restreignant la marge de manœuvre du Haut Commissaire en matière d'établissement de priorités. Le Contrôleur prend note des suggestions exprimées, notant que le document budgétaire ne constitue pas un rapport de performance et rappelant que le HCR publie également un Rapport global annuel détaillé où des éléments de rapport de performance sont inclus. Le Contrôleur remercie les délégués pour ces suggestions et la rétro-information fournie et assure le Comité qu'elles seront prises en considération et examinées lors de la prochaine réunion consultative informelle portant sur ces thèmes.

44. Le projet de décision sur le budget et le financement de programme est adopté.

## **VI. Politique en matière de programme/protection**

### **A. Exposé sur le dialogue du Haut Commissaire de 2012 sur la foi et la protection**

45. Le Directeur de la Division de la protection internationale résume les débats lors du dialogue du Haut Commissaire de 2012 sur les défis de protection qui a porté sur le thème de la foi et de la protection. Il déclare que le suivi comporte quatre volets : 1) recueil des bonnes pratiques concernant l'engagement entre le HCR et les organisations confessionnelles pour faire avancer la protection ; 2) élaboration d'un code de conduite à l'intention des chefs religieux ; 3) contribution à une initiative conjointe d'apprentissage sur la foi et les communautés locales dont le fer de lance est une coalition d'ONG et d'établissements universitaires afin de comprendre le rôle des communautés confessionnelles locales dans le renforcement de la résilience et le relèvement des défis pour s'engager pleinement dans les opérations humanitaires ; et 4) élaboration de lignes directrices à l'intention du personnel du HCR sur une meilleure connaissance des religions.

46. Les délégations félicitent le HCR pour l'organisation couronnée de succès du dialogue de 2012, décrit comme très pragmatique. Bien que ce sujet soit sensible, il mérite l'attention la plus scrupuleuse de la communauté internationale. Une délégation dit approuver les quatre volets du suivi et une autre exprime son intérêt pour l'élaboration d'un

code de conduite à l'intention des chefs religieux. Deux délégations se réfèrent aux mesures prises au niveau national pour le respect plein et entier de la liberté de conscience, y compris la nomination d'un envoyé sur cette question. Dans sa réponse, le Directeur confirme l'intention du HCR de travailler avec les Etats et de les tenir informés sur les efforts de suivi.

## **B. Exposé sur le thème de la conclusion du Comité exécutif**

47. Le Rapporteur du Comité exécutif récapitule le processus de sélection d'un thème pour la conclusion de 2013 sur la protection internationale. Trois thèmes possibles ont été présentés en réponse à l'appel de propositions. Les membres du Comité exécutif se sont réunis en février 2013 et ont convenu, par consensus, de choisir le thème proposé par les Etats membres du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) concernant l'enregistrement civil, notant qu'il intégrerait le thème de l'enregistrement des naissances proposé par le HCR. Un projet zéro de libellé de cette conclusion serait préparé par le HCR puis le Rapporteur présenterait au Comité les dates des négociations.

## **VII. Questions diverses**

48. La Présidente attire l'attention des participants sur deux propositions de modification de dates pour les réunions consultatives informelles concernant le processus budgétaire et la hiérarchisation des priorités ainsi que l'actualisation sur les avantages présentés par les normes IPSAS. Ces propositions sont acceptées.

49. Le Secrétaire du Comité exécutif présente au Comité sa troisième mise à jour sur le développement du « rapport du HCR pour 2013 », rappelant que cette année le Haut Commissaire présentera un deuxième rapport annexé au rapport annuel traditionnel à l'Assemblée générale. La Résolution 58/153 de l'Assemblée générale demande au Haut Commissaire, une fois tous les dix ans à compter de sa soixante-huitième session, d'inclure dans son rapport annuel une « étude approfondie de la situation globale des réfugiés et du rôle du Haut Commissariat, établie en consultation avec le Secrétaire général et le Comité exécutif. »

50. Le Secrétaire rappelle que la première réunion informelle ainsi que le débat avec les membres du Comité exécutif sur des thèmes et approches éventuels concernant ce rapport se sont tenus en septembre 2012. En décembre 2012, sur la base de discussions initiales avec les Etats, ainsi que des consultations avec des collègues du HCR, le Secrétariat a diffusé aux Etats membres un projet de liste des thèmes proposés, sur lesquels des commentaires ont été demandés, et une deuxième consultation informelle avec les membres du Comité exécutif s'est tenue en février. Le Secrétaire note que les commentaires des Etats membres se sont révélés extrêmement utiles et il remercie les Etats qui ont fait des commentaires écrits ainsi que ceux qui ont participé aux discussions. Il reprend les questions que les Etats membres ont tout particulièrement mis en exergue, notant que ces questions recouvrent peu ou prou les quatre domaines suivants : questions institutionnelles, particulièrement la réforme de la gestion et l'obligation de rendre des comptes ; le mandat et les priorités en matière de réponse ; les approches en matière de programme, y compris en faveur des réfugiés en milieu urbain et à l'extérieur des camps ; et le partenariat, y compris dans le contexte de l'Agenda transformatif, avec les acteurs du développement et les gouvernements.

51. Le Secrétaire note qu'une dernière consultation se tiendra avec les Etats en juin prochain.
52. La Présidente fait part des progrès importants accomplis concernant la décision prise par le Comité l'année passée pour commencer à organiser des réunions économes en papier, réduisant de façon importante le volume de rames utilisées avec les avantages escomptés au plan de l'environnement et des coûts. Elle encourage les délégations à utiliser tablettes et ordinateurs portables au cours des réunions et à réduire encore l'empreinte carbone du Comité.
53. En l'absence d'autres questions, la Présidente clôt la réunion.

## Annexe

### Décision sur les budgets et le financement pour 2012-2013

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* la décision du Comité exécutif à sa soixante-troisième session concernant les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme (A/AC.96/1119, paragraphe 13) ainsi que ses discussions concernant le point de l'ordre du jour relatif au budget et au financement lors de la cinquante-cinquième réunion du Comité permanent en septembre 2012,

*Réaffirmant* l'importance du partage des responsabilités et de la charge internationale afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueils de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, a approuvé les programmes et budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013 soit 3 591,2 millions de dollars E.-U. en 2012 ;
2. *Rappelle* que le Comité exécutif à sa soixante-troisième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013 s'élevant à 3 924,2 millions de dollars E.-U. pour 2013 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2012 s'élèvent actuellement à 692,7 millions de dollars E.-U. au titre des programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
4. *Note* que les budgets supplémentaires pour 2013 s'élèvent actuellement à 479,7 millions de dollars E.-U. au titre des programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
5. *Note* la réduction de 32,6 millions de dollars E.-U. concernant l'opération au Burkina Faso en 2013 ;
6. *Prend note* de l'accroissement du budget annuel du HCR en 2013 portant ce budget à 4 371,3 millions de dollars E.-U. ;
7. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues au cours de 2013 pourraient nécessiter des budgets additionnels ou élargis et que des ressources additionnelles en sus des budgets existants, seraient nécessaires pour couvrir ces besoins ; et
8. *Exhorte* les Etats membres à continuer de répondre avec générosité, ponctualité et dans un esprit de solidarité à l'appel lancé par le Haut Commissaire afin de réunir les ressources nécessaires pour couvrir l'intégralité du budget annuel de 2013.